

Chronique forestière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **63 (1912)**

Heft 12

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Celles¹. Les sagards qui conduisaient ces installations recevaient alors des adjudicataires une indemnité de 45 à 50 francs par 1000 planches débitées; ils travaillaient, à peu près, 40 à 50 milles planches par an. Combien cette exploitation patriarcale nous repose des scieries suédoises visitées l'an dernier et qui, destinées à l'exportation et munies d'un nombre considérable d'outils des plus perfectionnés, dévorent en un jour le capital forestier de plusieurs hectares de boisés. On sort de là avec une impression de malaise, étourdi par le bruit et saisi de vertige en voyant fondre devant soi, les produits accumulés par l'épargne de longues années!

Les braves sagards des Vosges ressemblent aux scieurs de chez nous, dont les usines souvent d'une grande simplicité, débitent sur place, les bois des parties les plus reculées des montagnes et réalisent ainsi une importante économie sur les transports. Rappelons encore à ce sujet qu'un certain nombre de ces petites entreprises (50 actuellement) sont la propriété de communes et de corporations et qu'elles remplissent à peu près le même but que les scieries domaniales de la région vosgienne.

Decoppet.



Chronique forestière.

Confédération.

Etudiants à l'Ecole forestière fédérale. En complément de ce que nous disions dans notre numéro d'octobre, l'Ecole forestière fédérale compte actuellement 56 étudiants de nationalité suisse, soit 23 en 1^{re}, 17 en 2^e, 12 en 3^e et 4 en 4^e année. Voici comment ces étudiants se répartissent, suivant leur canton d'origine; en outre, nous donnons entre parenthèses, le nombre des agents forestiers de ces cantons: Berne 14 (35), Grisons 9 (27), Zurich 7 (12), Argovie 5 (14), Soleure 2 (11), St-Gall 2 (8), Thurgovie 2 (3), Vaud 2 (17), Valais 2 (8), Neuchâtel 2 (8), Schwytz 1 (2), Obwald 1 (2), Zoug 1 (1), Bâle-Ville 1 (1), Bâle-Campagne 1 (3), Schaffhouse 1 (4), Appenzell Rh.-Ext. 1 (1), Tessin 1 (7) et Genève 1 (1).

Les Cantons n'ayant pas de ressortissants à l'Ecole forestière sont: Lucerne (6), Uri (2), Nidwald (2), Glaris (2), Fribourg (6), Appenzell Rh.-Int. (1).

Si nous tenons compte des agents forestiers de la Confédération (13), nous arrivons ainsi aux totaux ci-après: agents forestiers suisses 198; étudiants actuellement à l'Ecole polytechnique fédérale 56.

¹ Voir à ce sujet „Une excursion dans les Vosges françaises“ *Journal forestier suisse*, septembre 1902.

Ces chiffres, nous n'en disconvenons nullement, donnent à penser. Mais il en est d'autres, tout aussi suggestifs, que nous voudrions soumettre aux réflexions de ceux qui s'intéressent à cette question. Pour les obtenir nous faisons abstraction, dans chaque canton, du nombre des techniciens des communes et de la surface forestière soumise à leur gestion, et nous divisons le solde de la surface par le nombre des agents cantonaux. Voici la grandeur moyenne de la sphère d'activité obtenue de cette façon: (Bâle-Ville 600 hectares), Genève 2600, Neuchâtel 3100, Nidwald 3500, Appenzell Rh.-Int. 3700, Schaffhouse 3700, Soleure 3700, Zoug 5000, Glaris 5000, Zurich 5000, Argovie 5200, Vaud 5400, Obwald 6000, Fribourg 6000, Appenzell Rh.-Ext. 6000, Thurgovie 6000, Bâle-Campagne 6500, Berne 6500, Grisons 6600, Lucerne 6800, St-Gall 7000, Uri 7000, Schwytz 9500, Valais 9600 et Tessin 10,600.

Ces chiffres, croyons-nous, se passent de longs commentaires.

Etranger.

France. *Nomination d'un administrateur du domaine de Chantilly.*

La commission de l'Institut de France a désigné *M. Duplaquet*, inspecteur des Eaux et Forêts, comme administrateur du domaine de Chantilly.

Cet appel très flatteur, et bien mérité, nous a fait plaisir et nous félicitons vivement *M. Duplaquet*. Toutefois les forestiers suisses espèrent que ses nouvelles fonctions ne l'éloigneront pas de leurs réunions, où tous sont heureux de le voir et où son abord, simple, cordial et empreint des meilleurs sentiments de camaraderie, lui ont acquis de nombreux amis.

— *Réunion des propriétaires forestiers.* Il y a quelques jours, 150 propriétaires forestiers se réunissaient en assemblée générale, dans le but de former un grand syndicat, sous le nom de Comité des Forêts, ayant pour objet l'étude et la défense de tous les intérêts de la propriété forestière, en général. Après avoir salué une assemblée aussi nombreuse, le président expose tout l'intérêt d'une forte et solide union entre tous les propriétaires au moment où les forêts subissent une crise des plus graves et sont attaquées par des lois fiscales qui les ruinent. Après avoir entendu MM. Guyot et Roulleau, qui rappellent les bienfaits que l'on peut recueillir d'une semblable union, à tous les points de vue, administration, exploitation, amélioration, utilisation et débouchés des produits, mesures économiques, fiscales, financières et législatives, l'assemblée adopte ses statuts. Un résumé de cette réunion sera distribué prochainement à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir et à la prospérité des forêts françaises.

